

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 7 décembre 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Tricentenaire, le mardi 7 décembre 2021 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers : Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Gilles Martin et Lorraine Demers, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Marie Dubois

Madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20 h

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2021
- 4) Suivi au procès-verbal

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5) Attribution des responsabilités des élus – Comités et dossiers
- 6) Avis de motion et présentation du second projet de règlement numéro 2021-09 visant à modifier le règlement numéro 1991-2 afin d'abroger l'article 5.6.7 et ainsi interdire la construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4
- 7) Adoption du second projet de règlement numéro 2021-09 visant à modifier le règlement numéro 1991-2 afin d'abroger l'article 5.6.7 et ainsi interdire la construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4
- 8) Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-02 relatif à la citation d'un immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ c p-P.002)

- 9) Renouvellement de la police d'assurance

- 10) Audits de conformité – Dépôt du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 11) Dépôt des états comparatifs

- 12) Programmation d'aide à la voirie locale – sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

13) Adoption de la version 3 de la programmation des travaux TECQ 2019-2023 – Travaux réalisés

RESSOURCES HUMAINES

14) Démission de l'adjointe administrative

15) Affichage de poste d'un(e) technicien(ne) en administration

16) Salaire des élus au 1^{er} janvier 2022

17) Salaire des employés municipaux au 1^{er} janvier 2022

RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

18) Imprévus sur travaux - Ajout d'un urinoir dans la toilette des hommes à la salle du Tricentenaire

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19) Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

20) Autorisation de circuler avec un permis spécial de circulation émis par la Société de l'Assurance automobile - Déneigement

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

21) Dépôt du rapport du 350^e

22) Demande d'extension de l'échéancier pour la mise à jour de la politique familiale

LOISIRS

23) Fête de Noël

AUTRES

24) Approbation des comptes

25) Dons aux organismes régionaux – Salle André Gagnon

26) Dons aux organismes régionaux – Fondation des archives de la Côte-du-Sud

27) Dons aux organismes régionaux – CISSS du Bas-St-Laurent

28) Correspondance

29) Varia

30) Période de questions

31) Prochaine séance publique pour l'adoption du budget : 20 décembre 2021 à 20h00

32) Prochaine réunion de travail : 6 janvier 2022 à 19h00 à la Mairie

33) Prochaine séance publique : 11 janvier à 20h00 à la Salle du Tricentenaire

34) Levée de la séance

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

21-12-240 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

21-12-241 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 6 : En raison des travaux majeurs à la salle du Tricentenaire, toutes les séances publiques du conseil auront lieu à la salle communautaire située au sous-sol de l'Église.

Point 25 : Le mandat pour la réédition du livre de Paul-Henri Hudon a été donné à Les Éditions GID. Une rencontre de groupe a eu lieu et le projet avance bien.

5. Attribution des responsabilités des élus – comités et dossiers

21-12-242 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les comités et les dossiers soient répartis comme suit :

- Voirie : Monsieur Yves Martin ;
- Ressources humaines : Madame Marie Dubois et Monsieur Rémi Faucher ;
- Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest : Monsieur Léo-Paul Thibault comme représentante et Rémi Faucher comme substitut ;
- Membre de la Corporation touristique de Rivière-Ouelle : Monsieur Rémi Faucher ;
- Membres du Comité des Fêtes du 350e : Marie Dubois et Lorraine Demers ;
- Membre du Comité de développement : Monsieur Rémi Faucher ;
- Réseau biblio : Monsieur Léo-Paul Thibault comme représentant ;
- Loisirs : Madame Lorraine Demers ;
- Responsable des questions Famille et Aînés : Madame Marie Dubois ;
- Politique familiale : Madame Marie Dubois ;
- Table d'harmonisation : Madame Marie Dubois.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) soient :

- Monsieur François Chalifour, citoyen ;
- Monsieur Yvon Pesant, citoyen ;
- Monsieur Rémi Martin, citoyen
- Madame Lorraine Demers, conseillère
- Monsieur Yves Martin, conseiller

ADOPTÉ

6. Avis de motion et présentation du second projet de règlement numéro 2021-09 visant à modifier le règlement numéro 1991-2 afin d’abroger l’article 5.6.7 et ainsi interdire la construction d’un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4

AM-2021-10

Conformément à l’article 445 du Code municipal, monsieur Gilles Martin, conseiller, donne avis de motion que lors d’une séance ultérieure, le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle adoptera un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1991-2 afin d’abroger l’article 5.6.7 qui avait été introduit par le règlement numéro 2018-06 et ainsi interdire la construction d’un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4.

Le projet de règlement est présenté, séance tenante, par monsieur Louis-Georges Simard, maire.

SECOND PROJET RÈGLEMENT 2021-09

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1991-2 AFIN D’ABROGER LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT SECONDAIRE SUR UN TERRAIN VACANT DANS LES ZONES VC3 ET VC4

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme à la municipalité de Rivière-Ouelle ;

CONSIDÉRANT qu’un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu’il est opportun d’apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par _____ lors de la séance du _____ dernier;

IL EST PROPOSÉ par _____ et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le présent règlement portant le numéro 2021-09 est adopté et qu’il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le règlement de zonage numéro 1991-2 est modifié par l’abrogation de l’article 5.6.7.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

7. Adoption du second projet de règlement numéro 2021-09 visant à modifier le règlement numéro 1991-2 afin d'abroger l'article 5.6.7 et ainsi interdire la construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones vc3 et vc4

ATTENDU QUE pour modifier le règlement de zonage, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le processus de consultation publique s'est terminé le 24 novembre dernier sur le premier projet de règlement numéro 2021-09 ;

21-12-243

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présentes :

QUE soit adopté le SECOND projet de Règlement 2021-09, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-10 relatif à la citation d'un immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ c p-P.002)

AM-2021-11

Conformément à l'article 445 du Code municipal, madame Lorraine Demers, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle adoptera un règlement relatif à la citation d'un immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ c p-P.002).

ARTICLE 1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE CITÉ

Le conseil cite au sens de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ c P-9.002), dite la Loi, l'immeuble patrimonial suivant :

La maison des Jésuites, sise au 107-109 chemin des Jésuites, connue et désignée comme étant les lots 5 241 661 et 5 241 663 du cadastre du Québec.

ARTICLE 2 MOTIFS DE LA CITATION

CONSIDÉRANT que la maison des Jésuites a été construite vers 1930 sur un terrain acheté en 1926 par Jean-Baptiste Letelier de Saint-Just, négociant de la ville de Québec et commandeur de l'ordre de Pie IX et que, suite à son décès la même année de 1930, elle a été cédée aux pères Jésuites, représentés par le père Olivier Hudon dit Beaulieu, avec l'obligation de « l'utiliser pour leur usage personnel »;

CONSIDÉRANT que la propriété a par la suite été acquise, le 26 mai 1984, par le Camp de Rivière-Ouelle, représenté par l'abbé Odilon Hudon dit Beaulieu;

CONSIDÉRANT que la maison des Jésuites présente un intérêt architectural en raison de son style vernaculaire américain ainsi que de l'intégrité de ses composantes et de ses matériaux, notamment la grande galerie couverte, les lucarnes en appentis et les chevrons apparents;

CONSIDÉRANT que la propriété présente un intérêt ethnologique ayant servi de maison d'été aux Jésuites et rappelant leur présence sur le chemin du même nom;

CONSIDÉRANT que la propriété présente un fort intérêt paysager compte tenu de son emplacement face au fleuve, de son accès direct à la plage et des haies de rosiers bordant la propriété;

CONSIDÉRANT que la propriété fait partie du secteur désigné comme paysage culturel patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

CONSIDÉRANT que le plan d'action du paysage culturel patrimonial adopté par la municipalité prévoit la possibilité de citer des bâtiments de haute valeur patrimoniale pour empêcher leur destruction;

CONSIDÉRANT que le conseil a jugé bon d'adopter un règlement sur la citation d'un monument historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ c P-9.002 art. 127);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 décembre 2021 par madame Lorraine Demers, conseillère;

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement de citation a effet à compter de la date de signification de l'avis spécial aux propriétaires des immeubles, soit le 8 décembre 2021.

ARTICLE 4 CONSULTATION

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations au comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

9. Renouvellement de la police d'assurance

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler les assurances municipales pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE le montant total de la facture pour les assurances est 41 026 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'un total de 9 706 \$ plus taxes est facturé aux assurés additionnels, soit le Centre communautaire de la Pointe-aux-Orignaux, le Club 50 +, le Club des Ados, la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle ainsi que la Corporation touristique de Rivière-Ouelle ;

21-12-244

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) de 41 026 \$ plus taxes pour le renouvellement des assurances municipales considérant que la somme de 9 706 \$ plus taxes sera remboursée par les organismes. La prime annuelle à payer pour la municipalité représente donc un montant de 31 320 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

10. Audit de conformité – Dépôt du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation fait par la Commission municipale du Québec dans le cadre des missions d'audit de conformité.

11. Dépôt des états comparatifs

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs de la Municipalité.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

12. Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet- Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

21-12-245

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle approuve les dépenses d'un montant de 173 762 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

13. Adoption de la version 3 de la programmation des travaux TECQ 2019-2023 - travaux réalisés

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

21-12-246

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

14. Démission de l'adjointe administrative

ATTENDU QUE madame Hajar Hemdaoui, au poste d'adjointe administrative nous a informés qu'elle quittera son poste en date du 31 décembre 2021 afin de réaliser d'autres défis qui répondent à ses objectifs de carrière ;

21-12-247

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la démission de madame Hajar Hemdaoui.

QUE le Conseil remercie sincèrement madame Hajar Hemdaoui pour le travail accompli pour la période durant laquelle elle a été à l'emploi de la Municipalité et lui souhaite bonne chance dans la réalisation de ses nouveaux défis.

QUE la Municipalité retienne les services de monsieur Francis Paquet de comptabilité numérique FP jusqu'à 4 jours par semaine pour une période indéterminée au tarif de 40 \$ de l'heure.

ADOPTÉ

15. Affichage de poste d'un (e) technicien (ne) à la comptabilité

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a reçu la démission de madame Hajar Hemdaoui ;

ATTENDU QUE son départ est prévu le 31 décembre prochain et que le Conseil a accepté sa démission ;

ATTENDU QUE la Municipalité se devait de procéder rapidement à l'embauche d'une nouvelle personne attitrée à la comptabilité ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

21-12-248

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil entérine le déclenchement du processus d'embauche déjà commencé dont l'affichage de poste.

ADOPTÉ

16. Salaire des élus au 1^{er} janvier 2022

En accord avec le règlement 2013-2, les rémunérations de base ainsi que l'allocation des dépenses sont ajustées, à compter du 1^{er} janvier 2022, selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada soit de 2.7 %.

17. Salaire des employés municipaux au 1^{er} janvier 2022

ATTENDU QUE les salaires sont sujets à révision au 1^{er} janvier 2022 ;

ATTENDU QU'il ya lieu de statuer sur le taux de majoration des salaires des employés municipaux pour l'exercice 2022 afin de débiter le processus d'élaboration des prévisions budgétaires ;

21-12-249

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accorde à ses employés des augmentations de salaire selon le « tableau de la rémunération des employés municipaux en vigueur le 1^{er} janvier 2022 » préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

18. Travaux à la salle du Tricentenaire - Ajout d'un urinoir dans la toilette des hommes à la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE des travaux majeurs de rénovation ont lieu dans la salle du Tricentenaire ;

ATTENDU QUE les blocs sanitaires sont refaits au complet et que l'ajout d'un urinoir dans la toilette des hommes est nécessaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entrepreneur responsable des travaux dans la salle, Construction Stéphane Charest inc., au montant de 1 650 \$ plus taxes comprenant les matériaux et la main d'œuvre ;

21-12-250

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de Construction Stéphane Charest inc. au montant de 1 650 \$ plus taxes comprenant les matériaux et la main-d'œuvre pour l'ajout d'un urinoir dans la toilette des hommes à la salle du Tricentenaire.

QUE le Conseil autorise le paiement.

ADOPTÉ

19. Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

ATTENDU QUE le budget 2022 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest a été adopté par les membres du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE selon l'article 603 du code municipal du Québec, le budget doit être adopté par les municipalités participantes ;

ATTENDU QUE les dépenses prévues au budget pour l'année 2022 utilisé pour le calcul des quotes-parts représentent un montant de 462 580 \$;

ATTENDU QUE la quote-part réclamée à la Municipalité de Rivière-Ouelle pour l'année 2022 est de 114 563.95 \$;

21-12-251

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité adopte, tel que proposé, le budget de l'exercice 2022 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest s'élevant à 462 580 \$ pour l'année 2022 et accepte de payer sa quote-part réclamée de 114 563.95 \$ payable en 12 versements égaux.

ADOPTÉ

20. Autorisation de circuler avec un permis spécial de circulation émis par la Société de l'Assurance automobile - Déneigement

21-12-252

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise « Transport en vrac » avec son chargeur de marque Caterpillar modèle 938H, année 2011 équipée d'un souffleur Larue D50, année 2020, a circulé sur les rues de la Municipalité conformément au permis spécial de circulation à émettre par la SAAQ (classes 1 et 6).

QUE cette autorisation s'applique autant en période normale qu'en période de dégel et demeure valide pour la saison de déneigement 2021-2022.

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, si nécessaire, tout document attestant cette autorisation.

ADOPTÉ

21. Dépôt du rapport du 350^e

La directrice générale fait le dépôt du rapport d'activité du comité des Fêtes du 350^e.

22. Demande d'extension de l'échéancier pour la mise à jour de la politique familiale

ATTENDU QUE la Municipalité a 24 mois suivant la signature de la convention financière avec le gouvernement pour réaliser la mise à jour de sa politique familiale ;

ATTENDU QUE cette convention a été signée en décembre 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire cette mise à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité soulignera le 350^e anniversaire de la Seigneurie en 2022 ;

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021

ATTENDU QUE la Municipalité n’engagera pas une ressource supplémentaire pour réaliser la mise à jour ni pour coordonner les Fêtes ;

21-12-253 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle demande une extension de 12 mois au ministère de la Famille du Québec pour pouvoir réaliser de façon optimale la mise à jour de la politique familiale.

ADOPTÉ

23. Fête de Noël

ATTENDU QUE la Municipalité a un comité de bénévoles qui souhaite offrir de la magie aux enfants dans un contexte pandémique qui n’est pas facile pour eux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a une politique familiale qui met la famille au cœur de ces décisions ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite supporter ces bénévoles ;

21-12-254 **II EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle donne une contribution financière de 700 \$ pour la Fête de Noël.

QUE le conseil entérine la dépense.

ADOPTÉ

24. Approbation des comptes

Séance de : Décembre 2021	Total
Comptes payés entre le 1er et le 30 Novembre 2021	\$
Rémunération élue et allocation de dépenses	3 819,73 \$
Rémunération employés municipaux	29 044,93 \$
RVER	2 272,42 \$
Assurances collectives	1 646,24 \$
Fabrique de RO	683,33 \$
Nancy Fortin	169,06 \$
Émie Vaillancourt	198,22 \$
Louis-Georges Simard	25,00 \$
Denise Fournier	25,00 \$
Vidéotron	199,35 \$
Bell Canada pour usine	172,51 \$
Bell mobilité	97,95 \$
Hydro Québec	3 385,76 \$
Visa	1 068,47 \$
Petite caisse	319,03 \$
Nordikeau (1 mois)	6 706,89 \$
Johannie Murray - Prix de participation (Halloween)	20,00 \$
Tetra Tech	10 414,76 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021

Comptabilité Numérique FP	1 520,00 \$
Pascale Pelletier	47,42 \$
Auberge Cap Martin	1 670,50 \$
Atria	160,91 \$
Sous-total des incompressibles :	63 667,48 \$
Comptes à payer du mois de : Novembre 2021	
6tem TI	214,03 \$
Comptabilité numérique	660,00 \$
Maheu & Maheu	320,22 \$
MRC Kamouraska	80,45 \$
Le Placoteux	485,20 \$
Jean Morneau inc.	52,66 \$
Transport en Vrac St-Denis	873,81 \$
Groupe Bouffard	1 307,30 \$
Matériaux direct	516,24 \$
Parcours Fil Rouge	3 762,56 \$
ADN communication	169,88 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	1 069,97 \$
Votre Docteur Electrique	98,99 \$
Groupe Dynaco	50,37 \$
Location D'outillage	34,49 \$
Produit Sanitaire Unique Inc	469,80 \$
Co-Eco	124,17 \$
La Fine Bouche	241,44 \$
BuroPlus (Buropro)	2 225,05 \$
Librairie l'option	122,57 \$
Carquest	115,99 \$
Service Kam-Aide	128,92 \$
Camionnage Alain Benoit	919,80 \$
Jonathan Fortin Travaux	1 441,79 \$
Enseigne RDL	114,98 \$
Chauffage RDL	663,16 \$
Ville de RDL	3 025,97 \$
Agro-Envirolab	364,49 \$
Automatisation JRT	694,45 \$
GID Design	718,59 \$
CWA	9 134,02 \$
ATR	339,18 \$
Brulerie de l'est	238,00 \$
Conteneurs KRT	402,42 \$
Deneigenemnt Ginette Boucher	850,00 \$
CZAK centre de Zoothérapie	91,98 \$
FQM	33,34 \$
FQM	1 256,80 \$
Ministère des Ressources naturelles	25,00 \$
Chambre des commerces	600,00 \$
Massothérapie Marie-Eve	100,00 \$
Publicité P.A. Michaud	29,78 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021

Solutia	457,84 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	34 625,70 \$
GRAND TOTAL	98 293,18 \$

21-12-255 **IL EST PROPOSÉ** par madame Lorraine Demers et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

25. Dons aux organismes régionaux – Salle André Gagnon

21-12-256 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la demande de don pour la rénovation de la salle André Gagnon au montant total de 500 \$, incluant la résolution # 21-10-215.

ADOPTÉ

26. Dons aux organismes régionaux – Fondation des archives de la Côte-du-Sud

21-12-257 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la demande de don pour la Fondation des archives de la Côte-du-Sud au montant de 25 \$.

ADOPTÉ

27. Dons aux organismes régionaux Moisson Kamouraska

21-12-258 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la demande de don pour Moisson Kamouraska au montant de 250 \$.

ADOPTÉ

28. Correspondance

- Lettre de décision de CMQ qui accepte de reconduire l’exemption de taxes quant au site principal du Camp Canawish, excluant la maison des jésuites.
- Avis de la FQM, concernant l’obligation à la formation des élus (es), anciens et nouveaux, à la suite de l’adoption du projet de loi no 49, portant sur l’éthique et la déontologie en matière municipale et suite à cette formation, il devra y avoir adoption d’un nouveau code d’éthique et de déontologie au plus tard pour le 1^{er} mars 2022.
- Lettre de la MRC quant à l’adoption du budget avec la quote-part pour chaque municipalité, le budget de la MRC augmente de 4,5%, et nous avons

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 décembre 2021**

une augmentation de presque 30 000\$ relié à notre richesse foncière uniformisée.

29. Varia

30. Période de questions

31. Prochaine séance publique pour l'adoption du budget

La séance publique pour l'adoption du budget au lieu le **20 décembre 2021 à 20h.**

32. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **6 janvier 2022 à 19h.**

33. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique aura lieu le **11 janvier 2022 à 20h.**

34. Levée de l'assemblée

21-12-259

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière